

F.C.N.A.

Fédération Cantonale Neuchâteloise des Accordéonistes

Festival Cantonal **Cahier des charges**

- 1) Ce festival n'est pas un concours mais une occasion pour les sociétés membres de la F.C.N.A. de se rencontrer. Les sociétés interprètent quelques morceaux de leur répertoire dans la salle de fête. Il n'y a pas de salle d'audition, ni de jury.
- 2) Le festival se déroulera le samedi, en soirée.
- 3) Les morceaux interprétés seront choisis parmi ceux proposés par les sociétés, afin de présenter une prestation agréable et variée. L'ordre de passage sera défini par la société organisatrice.
- 4) Chaque société membre de la F.C.N.A. s'acquitte obligatoirement de la finance d'inscription, qu'elle participe ou non au festival.
- 5) La finance d'inscription permet de couvrir les charges fixes (location d'une salle et matériel), son prix sera ratifié par l'assemblée générale. La restauration et les boissons ne sont pas comprises dans l'inscription.
- 6) Finances :
 - Un budget de la manifestation est établi et présenté au comité.
 - Les comptes du festival seront présentés au comité cantonal dans un délai de trois mois après la manifestation et vérifiés par celui-ci. Ils seront soumis aux vérificateurs de comptes de la F.C.N.A. lors du contrôle annuel.
 - Les 25% du bénéfice sont versés à la F.C.N.A.
 - En cas de déficit, la part de la F.C.N.A est également de 25%
 - Seuls les comptes du festival proprement dit seront pris en compte pour la répartition des 25%